

*Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim*

COMMUNE D'ALTORF

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers élus :

15

Séance extraordinaire du 18 février 2013

à 20h30

Conseillers en fonction :

13

Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire

**Conseillers présents et
représentés :**

9

Membres présents : MM **BAAS** René, **BERNHARD** Lucien, **EYDER** Cyriaque, **FOESSER** Christian, **KRAUTH** Yves, **MUNCH** Cédric, **STAERK** Guy.

Absent excusé : Marc **MULLER** (procuration à Gérard ADOLPH), **SCHNEIDER** Marc, **WEBER** Jean-Marc.

Absent non excusé : Mme **SEYFRITZ** Solange; M **WILT** Frédéric.

Secrétaire de Séance : M Guy **STAERK**

Date de convocation : 14 février 2013

11/13 MODALITES D'ATTRIBUTION DU LOGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 05/13 du 28 janvier 2013 portant sur les modalités d'attribution du logement scolaire

Considérant que les membres du Conseil Municipal ont décidé de porter leur choix vers une location traditionnelle du logement

**Après délibération,
à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE**

- de **FIXER** le prix de location mensuel à 750 € , avec une provision mensuelle de 40 € de charges (eau, ordures ménagères)
- de **CONFIER** le mandat de location, uniquement pour la recherche du locataire, à l'agence immobilière Guy Hoquet de MOLSHEIM, représentée par Monsieur HUMBERT Sylvère et **PREND ACTE** que le montant de la commission de location s'élève à 750 €.
- d'**AUTORISER** le Maire à signer toute pièce afférente au dossier
- d'**INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif 2013

12/13 PLAN DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS : demande de subvention pour le Fonds National de Prévention

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que la Commune d'ALTORF s'engage dans une démarche de prévention des risques professionnels dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique. Pour ce projet, il est prévu d'associer très largement les personnels, les partenaires sociaux de la Commune d'Altorf.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 06/12 prise en date du 30 janvier 2012 portant sur l'adhésion de la Commune d'Altorf au groupement de commande coordonné par le Centre de Gestion du Bas-Rhin dans la recherche du prestataire chargé de la réalisation du document unique

Considérant que le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mobilisé pour ce partenariat le Fonds National de Prévention en vue de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'avoir une subvention pour la réalisation du Document Unique.

Considérant que le Fonds National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail. L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Considérant que le projet d'évaluation des risques professionnels de la Commune d'ALTORF mobilisera sur 2 jours environ les 10 agents et représentants de l'autorité territoriale.

Entendu les explications données par Monsieur Gérard ADOLPH, Maire

Après débat

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de présenter au FNP un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels

ACCEPTE que la Commune d'Altorf perçoivent une subvention pour le projet

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

PREND ACTE que le coût de la démarche s'élève pour la Commune à 508,30 € TTC

13/13 ECOLE : renouvellement du poste d'ATSEM par le biais d'un Contrat d'Aide à l'Emploi

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion

Vu le décret n° 2010-94 du 22 janvier 2010 relatif aux modalités de mise en œuvre des périodes d'immersion dans le cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi

Vu la délibération n° 56/07 prise en date du 20 août 2007 portant sur la création d'un poste contractuel d'agent des écoles maternelles sous la forme d'un contrat aidé

Vu la délibération n° 43/12 prise en date du 21 mai 2012 portant sur le renouvellement du poste contractuel d'agent des écoles maternelles sous la forme d'un contrat aidé

Considérant que la première période de ce contrat arrive à sa fin le 2 mars 2013 et qu'après accord entre les différentes parties il est proposé de le renouveler pour l'agent en fonction

Après débat sur la suite à donner à cette demande

Après délibération

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** de renouveler le poste existant sous la forme d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour une durée de 6 mois, renouvelable, toujours dans la limite d'une durée totale de 24 mois,

- **FIXE** la durée hebdomadaire de service à 25 heures
- **FIXE** la base de rémunération de l'agent à 20 heures de service par semaine toute l'année, pour un travail effectif de 25 heures réparties sur 4 jours par semaine pendant la seule année scolaire, en application de l'arrêté ministériel du 28 novembre 2012 fixant les congés scolaires,
- **FIXE** le montant du salaire à une rémunération égale au produit du montant du salaire minimum de croissance par le nombre d'heures de travail par semaine sur l'année, soit 20 heures
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier et notamment la convention avec l'Etat
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013

Nom - Prénom	Signature	Nom -Prénom	Signature
ADOLPH Gérard		KRAUTH Yves	
BAAS René		MULLER Marc	
BERNHARD Lucien		MUNCH Cédric	
EYDER Cyriaque		SCHNEIDER Marc	
STAERK Guy		SEYFRITZ Solange	
FOESSER Christian		WEBER Jean-Marc	
		WILT Frédéric	